

Prof. Ch.-H. Rapin

Certificat de formation continue en Ethique clinique (CEFEC)

ARGUMENT

Le certificat de formation continue en Ethique clinique existe depuis les années 90. La 7^{ème} volée du certificat a débuté en janvier 2006. L'intérêt constant pour la bioéthique et l'éthique clinique s'explique par :

- les changements au sein de nos sociétés pluralistes ;
- les progrès de la médecine et de la technologie médicale ;
- la professionnalisation des équipes de soins ;
- la limitation des ressources.

Ces facteurs ont pour conséquence une augmentation des conflits de valeurs dans la pratique de soins entre patients – famille et équipe, ce qui conduit les professionnels de santé et du social, en particulier, à rechercher une formation en éthique. En effet, l'éthique clinique propose un processus de réflexion et de décision pour respecter au mieux les valeurs des différents partenaires. Le but de cette formation continue académique est de permettre aux professionnels :

- d'approfondir et de mieux appliquer les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire d'ordre éthique dont la maîtrise est de plus en plus sollicitée par la pratique clinique ;
- de se doter de concepts et d'outils permettant d'améliorer, de façon significative et concrète, les attitudes et les pratiques professionnelles.

Le certificat offre une formation pluridisciplinaire. Il est proposé tous les 18 mois.

Au vu de la spécificité du programme du certificat et de l'implication clinique demandée aux participants, les évaluations ne sont pas rattachées à un module particulier. Elles sont organisées sous forme de deux travaux de fin d'études permettant d'évaluer les connaissances interdisciplinaires et les compétences méthodologiques et d'analyse acquises par les

participant-e-s pendant la formation sur des thématiques professionnelles bien définies. Le premier travail est individuel, le deuxième travail est réalisé en groupe.

Les modifications du règlement et plan d'études du Certificat de formation continue en Ethique clinique entré en vigueur en 1998 s'inscrivent dans la mise en œuvre de la réforme de Bologne et visent à valoriser le volume travail participant requis pour atteindre les objectifs de la formation. 1 crédit équivaut à 25-30 heures volume travail participant de formation continue, ce qui correspond aux recommandations de la CRUS.

Certificat de formation continue en Ethique clinique (CEFEC)

Règlement d'études

Article 1 Objet

- 1.1 La Faculté de médecine de l'Université de Genève décerne un Certificat de formation continue conformément à l'article 24 du Règlement de l'Université de Genève (RU).
- 1.2 Le titre de ce certificat est "Certificat de formation continue en Ethique clinique".

Article 2 Organisation et gestion du programme d'études

- 2.1 L'organisation et la gestion du programme d'études pour l'obtention du certificat sont confiées à un Comité directeur, placé sous la responsabilité du-de la Doyen-ne de la Faculté de médecine de l'Université de Genève.
- 2.2 Le Comité directeur est composé de 6 membres :
 - Un-e Professeur-e de la Faculté de médecine de l'Université de Genève, directeur du programme, intervenant dans le programme d'études ;
 - 3 enseignant-e-s universitaires intervenant dans le programme d'études;
 - 2 professionnel-le-s, experts du domaine, intervenant dans le programme d'études.
- 2.3 Les membres du Comité directeur sont désignés par le Collège des Professeurs et le Conseil de Faculté, sur proposition du-de la Doyen-ne de la Faculté. La durée de leur mandat est de quatre ans, renouvelable pour une même durée. Le président du Comité directeur est en principe le directeur du programme. Une co-direction peut être nommée.
- 2.4 Le Comité directeur assure la mise en œuvre du programme d'études ainsi que le processus d'évaluation des compétences acquises par les participant-e-s.

Article 3 Conditions et procédure d'admission

- 3.1 Peuvent être admis comme candidat-e-s au certificat les personnes qui :
- a) sont titulaires d'une licence universitaire, d'un baccalauréat ou maîtrise universitaires, d'un diplôme ou baccalauréat des hautes écoles spécialisées, d'un diplôme professionnel ou d'un titre jugé équivalent
- et
- b) peuvent témoigner d'une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la santé, de la recherche clinique ou de l'enseignement.
- 3.2 Les éléments constitutifs du dossier de candidature ainsi que le délai d'inscription sont définis par le comité directeur.
- 3.3 L'admission est décidée par le Comité directeur après examen du dossier de candidature.
- 3.4 Les candidat-e-s admis-e-s sont enregistré-e-s à l'Université de Genève et inscrit-e-s en tant participant-e-s au Certificat de formation continue en Ethique clinique (CEFEC).

Article 4 Durée des études

- 4.1 La durée des études est de trois semestres au minimum et de cinq semestres au maximum.
- 4.2 Le-la Doyen-ne de la Faculté concernée peut, sur préavis du Comité directeur, autoriser un-e participant-e qui en fait la demande écrite à prolonger pour de justes motifs la durée de ses études.

Article 5 Programme d'études

- 5.1 Le programme d'études comprend 6 modules thématiques, un travail de groupe et un travail personnel de fin d'études.
- 5.2 Le plan d'études fixe les enseignements dispensés dans le cadre des modules thématiques et le nombre de crédits ECTS attachés à chaque module ainsi qu'aux deux travaux de fin d'études. Il est approuvé par le Collège des Professeurs et le Conseil de la Faculté de médecine.

Article 6 Contrôle des connaissances

- 6.1 La liste et les modalités précises du contrôle des connaissances pour le certificat sont annoncées en début d'enseignement. Au vu de la spécificité du programme du certificat et de l'implication clinique demandée aux participant-e-s, les évaluations ne sont pas rattachées à un module particulier. Elles prennent la forme de deux travaux de fin d'études, un travail personnel et un travail de groupe. Chaque travail est évalué indépendamment.

- 6.4 Le-la participant-e doit obtenir la note de 4 au minimum sur un maximum de 6 pour le travail de fin d'études personnel ainsi que pour le travail de groupe. En cas de réussite au contrôle de connaissances, les crédits sont octroyés pour autant que le-la participant-e puisse fournir une attestation de participation pour chaque module.
- 6.5 En cas d'obtention d'une note inférieure à 4 au travail personnel et/ou au travail de groupe, le-la participant-e peut se présenter une seconde et dernière fois.
- 6.6 La présence active et régulière des participant-e-s est exigée aux enseignements prodigués à chaque module et fait partie intégrante des modalités d'évaluation.
- 6.7 Le-la participant-e obtient le certificat de formation continue, s'il-elle réussit les deux travaux de fin d'études et si il-elle a obtenu une attestation de participation pour chaque module.

Article 7 Obtention du titre

- 7.1 Le Certificat de formation continue en Ethique clinique de la Faculté de médecine de l'Université de Genève est délivré, sur proposition du Comité directeur, lorsque les conditions visées à l'article 6 ci-dessus sont réalisées. Il correspond à l'acquisition de 16 crédits ECTS.

Article 8 Elimination

- 8.1 Sont éliminé-e-s du certificat les participant-e-s qui :
- a) dépassent la durée maximale des études prévue à l'article 4 ;
 - b) subissent un échec définitif à l'évaluation du travail personnel ou du travail de groupe de fin d'études conformément à l'article 6 ;
 - c) ne participent régulièrement et activement pas aux enseignements de chaque module du programme selon l'art. 6.6. La participation aux modules doit être d'au moins 80%.
- 8.2 Les décisions d'éliminations sont prononcées par le/la Doyen-ne de la Faculté de médecine, sur préavis du Comité directeur.

Article 9 Entrée en vigueur

- 9.1 Le présent règlement d'études entre en vigueur le 15 octobre 2006 et s'applique à tous les candidat-e-s, ainsi qu'aux participant-e-s en cours de formation.
- 9.2 Il abroge le règlement entré en vigueur le 10 août 1998.

Professeur J.-L. Carpentier
Doyen de la Faculté de médecine
de l'Université de Genève

Genève, le

Signature

Passage devant le Collège des Professeurs

Date:

Résultat des votes:

Passage devant le Conseil de Faculté

Date:

Résultat des votes:



Certificat de formation continue en
Ethique clinique (CEFEC)

PLAN D'ETUDES

Module	Intitulé
M1	Les principes fondamentaux du droit et de l'éthique
M2	L'éthique clinique et les soins intensifs et d'urgence
M3	L'éthique clinique, les soins palliatifs et la fin de vie
M4	Les principes fondamentaux de la communication
M5	L'éthique clinique et les soins gériatriques
M6	L'éthique clinique et les soins psychiatriques

Crédits ECTS attribués

Module	Heures enseignement	Travail personnel	Total volume travail	Crédits
M1	25	5	30	1
M2	25	5	30	1
M3	25	5	30	1
M4	25	5	30	1
M5	25	5	30	1
M6	25	5	30	1
Travail personnel de fin d'études		180	180	6
Travail en groupe de fin d'études		120	120	4
Total heures				
Total certificat	150	230	480	16

Calcul: 1 crédit ECTS = 25-30 heures volume travail participant

Certificat de formation continue en
Ethique clinique (CEFEC)

COMITÉ DIRECTEUR

Direction :

Prof. Charles-Henri Rapin, Faculté de médecine, gériatre, Centre interfacultaire de gérontologie (CIG), Université de Genève, directeur adjoint

Maître Martyne-Isabel Forest, co-directrice du programme, avocate, médiatrice et éthicienne, chercheure associée, Institut universitaire Kurt-Bösch et Sciences juridiques de l'UQAM

Membres :

Prof. honoraire Eric Fuchs, théologien éthicien, Université de Genève

Prof. Lazare Benaroyo, Faculté de biologie et de médecine, Université de Lausanne

Prof. Dominique Manaï, Faculté de droit, Université de Genève

Dr. Samia Hurst, bioéthicienne, Institut de bioéthique, Faculté de médecine, Université de Genève

Dr. Marinette Ummel, bioéthicienne, Institut de bioéthique, Faculté de médecine, Université de Genève

DEPENSES			RECETTES		
	frs.	frs.		frs. payé	frs. dû
programme			émoluments partic		
impression programme	1'500.00		22 participants à CHF 4500	99'000.00	
		1'500.00			
publicité	2'000.00				
		2'000.00			
documentation	500.00				
		500.00			
réception	4'000.00				
		4'000.00			
Déplacements intervenants	12'000.00				
		12'000.00			
intervenants	15'000.00				
		15'000.00			
Préparation module	35'000.00				
		35'000.00			
SERVICE FC					
20% sur CA pour secrétariat, logistique, c		19'800.00			
%7,5 sur émoluments		7'425.00			
total dépenses		97'225.00			
					99'000.00

EXCEDENT DE RECETTES

1'775.00

99'000.00